



PLU
Plan Local d'Urbanisme
de Davayat

3.1.1

Règlement graphique

Echelle : 1/2500

Modifié dans le cadre de la modification simplifiée n°1 du PLU avant
notification aux PPA

CAMPUS Développement
Centre d'affaire MAB, entrée n°4
271, route du Centre
63800 COURMIGNON-D'AUVERGNE
Tél : 04 73 45 39 44
Mail : urbanisme@campus3.fr



1:2 500

0 200 400 m

Légende

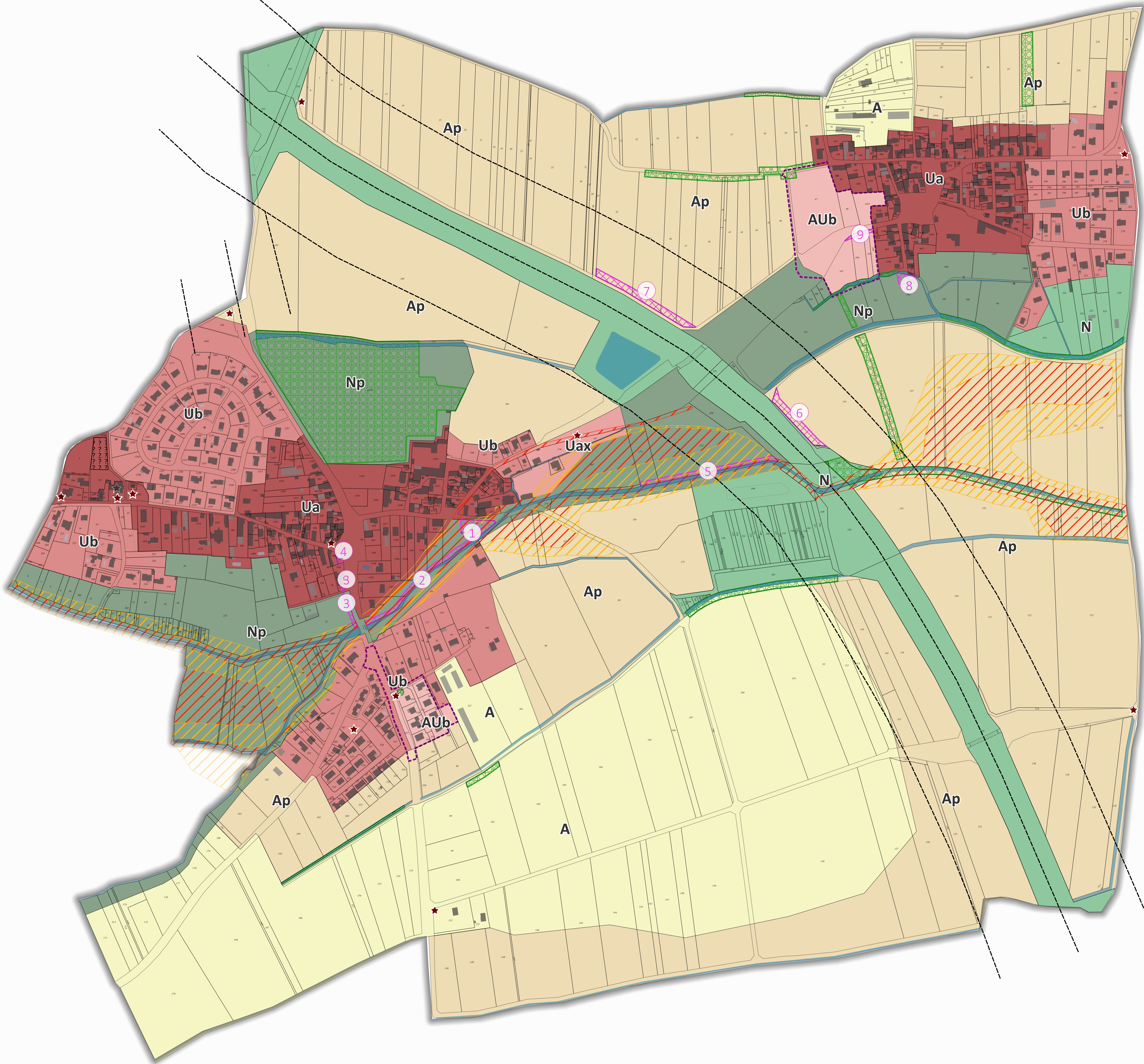
Zonage réglementaire

- Zone Ua
- Zone Uax
- Zone Ub
- Zone AUb
- Zone A
- Zone Ap
- Zone N
- Zone Np

Prescriptions réglementaires

- Emplacements réservés (article L. 151-41 du CU)
- Espaces boisés classés (article L. 113-1 du CU)
- Orientations d'Aménagement et de Programmation (article L. 151-6 et 151-7 du CU)
- Secteur soumis à un aléa inondation fort (article R. 151-34 1° du CU)
- Secteur soumis à un aléa inondation faible à moyen (article R. 151-34 1° du CU)
- Marge de recul par rapport aux emprises et voies publiques

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique (article L. 151-19 du CU)





PLU
Plan Local d'Urbanisme
de Davayat

3.1.2

Règlement graphique

Echelle : 1/2500

Modifié dans le cadre de la modification simplifiée n°1 du PLU avant
notification aux PPA

CAMPUS Développement
Centre d'affaire MAB, entrée n°4
271, route du Centre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél : 04 73 43 13 44
Mail : urbanisme@campus63.fr



1:2 500

0 200 400 m

Légende

Zonage réglementaire

- Zone Ua
- Zone Uax
- Zone Ub
- Zone AUb
- Zone A
- Zone Ap
- Zone N
- Zone Np

Prescriptions réglementaires

- Éléments de la trame verte à préserver pour des motifs d'ordre écologique (article L. 151-23 du CU)
- Éléments de la trame bleue à préserver pour des motifs d'ordre écologique (article L. 151-23 du CU)

